

# Délégation des aides à la pierre

## Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC  
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement  
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 56

[ml.cloarec@maine-et-loire.fr](mailto:ml.cloarec@maine-et-loire.fr)

[g.guyon@maine-et-loire.fr](mailto:g.guyon@maine-et-loire.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une convention de délégation des aides à la pierre a été signée le 8 février 2008 entre le Département du Maine-et-Loire et l'Etat, pour une durée de six ans. La convention a été renouvelée une première fois le 14 avril 2014 puis le 11 juin 2020.

#### Type d'intervention pour le parc public :


- Subvention PLUS pour aider les organismes HLM et les SEM à financer les investissements locatifs à finalité sociale,
- Subvention PLAI,
- Agrément PLS pour l'obtention de prêts PLS afin de financer des opérations correspondant à des niveaux de loyers et de ressources supérieurs aux PLUS,
- Démolitions,
- Réhabilitations (dans le cadre du Plan de relance en 2021-2022)

#### Type d'intervention pour le parc privé :

- Subvention pour travaux d'Adaptation de l'habitat lié au handicap et au vieillissement en vue de favoriser le maintien à domicile,
- Subvention pour travaux d'amélioration énergétique afin d'accompagner la requalification du parc privé,
- Subvention pour des travaux de sortie d'insalubrité ou de forte dégradation.
- Subventions pour le financement de l'ingénierie des OPAH et OPAH RU

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs et occupants,
  - Bailleurs sociaux,
  - SEM,
  - Collectivités locales,
  - Associations,
  - Promoteurs privés.
- 

---

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 :

- 4 240 528 € (848 PLUS / PLAI – 15 Démolitions – 143 Réhabilitations)
  - 10 106 987 € pour le parc privé (80 logements locatifs privés et 867 logements propriétaires occupants)
- 

## BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

**2021** : 2 037 311 € pour le parc public (846 logements) et 5 176 558 € pour la réhabilitation (479 logements) pour le parc privé 11 703 396 € (1020 logements)

**2020** : 1 232 948€ pour le parc public (792 logements et 64 démolitions) 9 099 498€ pour le parc privé (881 logements).

**2019** : 857 164€ (353 PLUS et PLAI – 106 démolitions) pour le parc social ; 12 424 037€ (30 logements locatifs, 2266 logements propriétaires occupants) pour le parc privé.

**2018** : 627 614 € (264 PLU PLAI) et 8 914 216 € pour le parc privé (51 logements locatifs et 1 060 logements propriétaires occupants).

**2017** : 439 389€ (276 PLUS et PLAI) et 6 297 611€ pour le parc privé (37 logements locatifs privés et 881 logements propriétaires occupants).

**2016** : 946 123 € pour le parc public (461 PLUS/PLAI) et 6 111 790 € pour le parc privé (48 logements locatifs privés et 741 logements propriétaires occupants).

**2014/2015** : parc public : 1 166 logements (PLUS/PLAI/PLS/PSLA) pour 1 603 614 € et pour le parc privé : 2167 logements locatifs privés pour 16 833 246 €

